

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1838

25 juillet 2008

SOMMAIRE

Aeria Equity S.A.	88224	Lombard Odier Darier Hentsch Japan De-	
Allianz Life Luxembourg	88187	velopment S.A.	88206
Batise Luxembourg	88216	Long Island International S.A.	88207
Bertia S.A.	88223	Louvigny Participations II S.A.	88214
Bi-Invest S.A.	88189	Luxigec SA	88215
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch		Merck Re S.A.	88216
.....	88215	Milestone S.à r.l.	88187
Castiglione Real Estate	88223	Multiadvisers Fund Management Company	
Covanta Europe Holdings S.à r.l.	88215	88206
DuPont Teijin Films Luxembourg S.A. ...	88207	Nimpaloff Investments S.à r.l.	88180
Eagle S.à r.l.	88186	Paneurinvest S.A.	88224
EP Eurocopter 1 S.à r.l.	88213	Pan European Distribution	88179
EP Fossé S.à r.l.	88213	Pfizer Luxco Holdings Sàrl	88207
EP Galileo France 1 S.à r.l.	88186	Picamar Services S.A.	88188
Eurimmo S.A.	88206	Projets & Conseils S.A.	88219
Eurochem Réassurance	88212	Quacis, Cap. Inv. Gesto.	88219
E-Xcell Communications Sàrl	88189	Real Constructions Sàrl	88213
Famaplast S.A.	88186	Risk International S.à r.l. Luxembourg ...	88178
Fin Seven	88223	Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co	
First Trust S.A.	88205	88215
Forest Heights S.à r.l.	88220	Second Euro Industrial Properties	88210
HCL Education GP S. à r.l.	88207	Siskin S.A.	88188
Holding Kirchberg S.à r.l.	88180	Swiss Life Funds (LUX) Management Com-	
Kombassan Invest S.à r.l.	88220	pany	88179
Kris S.A.	88179	The River S.à r.l.	88189
Lado S.A.	88214	Triumterra S.A.	88219
Les 4 L S.A.	88187	Ypso Holding S.à r.l.	88217

Risk International S.à r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.783.

—
AUFFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Axel Helmut FRANK, Versicherungskaufmann, geboren in Saarbrücken, (Bundesrepublik Deutschland), am 12. Dezember 1948, wohnhaft in D-66386 Reichenbrunn, Hochscheidstrasse 82, (Bundesrepublik Deutschland).

2.- Herr Eric FRANK, Geschäftsführer, geboren in Saarbrücken, (Bundesrepublik Deutschland), am 7. Oktober 1970, wohnhaft in D-66453 Gersheim, Weidenweg 12, (Bundesrepublik Deutschland).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Gernot KOS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Risk International S.à r.l. Luxembourg", mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 94.783, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 883 vom 28. August 2003,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. März 2005,

veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 758 vom 29. Juli 2005.

II.- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

III.- Dass die Komparenten alleinige Gesellschafter der Gesellschaft sind.

IV.- Dass die Komparenten beschließen die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

V.- Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI.- Dass die Komparenten, handelnd als Liquidatoren, erklären alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII.- Dass der Geschäftsführung volle Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 750,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: KOS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2008, Relation GRE/2008/2710. — Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088543/231/54.

(080101720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 78.728.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration du 12 juin 2008

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 76-78, Grand Rue, L- 1660 Luxembourg au
33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Swiss Life Funds (LUX) Management Company
Signature

Référence de publication: 2008087498/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Kris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 82.796.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement en date du 11 juin 2008 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduite les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Alberto Errico, Administrateur de sociétés, demeurant 77, Corso Sempione, I-20149 Milan (Italie).
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Alexander J. Davies S.A.R.L., établie 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008087822/520/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pan European Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 37.558.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087280/1628/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09756. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008087380/7241/11.

(080100344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Nimpaloff Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.893.

STATUTES

In the year two thousand and eight. On the nineteenth of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël ROZANSKI and David SANA, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "NIMPALOFF INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract

between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2008.

Subscription and payment

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

Mr. Paul MARX, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël ROZANSKI et David SANA, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "NIMPALOFF INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux: inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Paul MARX, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2008. Relation GRE/2008/2733. - Reçu soixante-deux euros et cinquante cents, 0,5 %: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088799/231/313.

(080101736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Famaplast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 12.522.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2007:

- Il est constaté que la société est constituée par un associé unique et suite au décès de M Raymond MICHELIS et à la démission de Mme Irmgard MICHELIS-THEOBALT, le nombre des administrateurs est ramené de 3 à 1 et M Patric MICHELIS est nommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2013.

- Le mandat de réviseur d'entreprises de INTERAUDIT S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2008.

- Le siège est transféré de L-4485 Soleuvre, 47a, rue de Sanem à L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour FAMAPLAST S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087496/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 96.973.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Associé Unique d'Eagle S.à r.l.: Shapburg Limited, en date du 13 juin 2008, que le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eagle S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008087497/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

EP Galileo France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.338.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.
TMF Corporate Services S.A.
Manager
Signatures

Référence de publication: 2008088907/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04333. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Milestone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 31.289.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés de la société MILESTONE S.à r.l. qui s'est tenue en date du 2 juin 2008 que:

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du L-1661 Luxembourg, 7, Grand- Rue au L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2008087490/4906/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Les 4 L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 137.792.

—
EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration de la société LES 4 L S.A. qui se sont tenus, respectivement, en date du:

- 22 mai 2008 que:

Le Conseil d'Administration nomme à l'unanimité Monsieur Cédric Lefèbvre, né le 6 juin 1969 à Arras (France) et demeurant L-7450 Lingten, 78, rue Principale, est nommé Administrateur-délégué

- 2 juin 2008 que:

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du L-1661 Luxembourg, 7, Grand- Rue au L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2008087491/4906/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.619.

—
Lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2006, il a été décidé de renouveler le mandat de la société de révision, KPMG Audit Sàrl, représentée par Emmanuel DOLLE, pour une durée de 3 ans qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale ordinaire d'avril 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008088986/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Picamar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.392.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 juin 2008

Monsieur Philippe STOCK, employé privé, domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe DUCATÉ, démissionnaire. Il terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

PICAMAR SERVICES S.A.

Chantal MATHU / Céline BONVALET

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008087828/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Siskin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 73.722.

—
Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 3 juillet 2008, il a été décidé ce qui suit:

- le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Richard BREKELMANS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Johan DEJANS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2008.

Le mandat de commissaire de la société Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008087826/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Bi-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.665.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé en date du 27 mai 2008:

- d'accepter la démission Monsieur Guilherme Bezerril comme administrateur-délégué avec effet au 15 mars 2008;
- de nommer, avec effet au 27 mai 2008 et jusqu'au 2 mars 2013, Monsieur Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant son adresse privée à 90 rue de Sesselich, B-6700 Arlon, Belgique, comme administrateur-délégué à la gestion journalière de la société; et
- de nommer, pour une durée de 6 ans et avec effet au 15 mars 2008, Monsieur John Mowinckel, né le 6 juillet 1950 à Rome, Italie, ayant son adresse privée à 30 Bramham Gardens Flat 9, SW5 OHF Londres, Grande-Bretagne, comme administrateur.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008087830/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

E-Xcell Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.355.

—
EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire de la société ArcelorMittal Belgium Holding S.A. tenue en date du 19 décembre, 2007, l'associé de la Société ArcelorMittal a transféré 16.354.978 parts sociales de la Société à ArcelorMittal Belgium Holding S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008087831/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

The River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 133.580.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of January.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND HOLDINGS, L.P., an exempted limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, the Cayman Islands,

here represented by Jean-Yves Vergnaud, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on January 30, 2008,

which, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND HOLDINGS, L.P. is the shareholder of The River S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-2121 Lux-

embourg - Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.580, incorporated pursuant to a deed of Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on November 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2899 on December 13, 2007 (the Company).

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of twenty five euro (EUR 25) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert the Company into a securitization vehicle and to submit it to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitization.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name . There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name The River S.à r.l. (the Company), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" also refers to the sole manager if the Company is managed by a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Partners (as used in these Articles, "general meeting of Partners" also refers to the single Partner) of the Company, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets along with any supplemental collateral (including but not limited to real estate), related property and collections thereon.

3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets (including without limitation preferred equity stock certificates). The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.5. The Company may establish one or more Compartments (as defined below) to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of one or more Underlying Assets along with any supplemental collateral (including but not limited to real estate), related property and collections thereon.

3.6. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of managers, provided however that where such assets are related to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of directors creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

3.7. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.8. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

II. Capital - Ordinary shares - Preferred equity stock certificates

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro-rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Ordinary Shares and Preferred Equity Stock Certificates.

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 16 below, each ordinary share as well as each preferred equity stock certificate entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of ordinary shares and preferred equity stock certificates in existence or, in the event the Company has established Compartments, to a fraction of the corporate assets and profits of the Compartment to which they relate, in direct proportion to the number of ordinary shares and preferred equity stock certificates relating to such Compartment.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Ordinary shares are freely transferable among Partners holding ordinary shares or, if there is only one Partner, to third parties. If the Company has more than one Partner, the transfer of ordinary shares to non-holders of ordinary shares is subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company representing at least three quarters of the share capital of the Company. A transfer of ordinary shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law. If the Company has established one or more Compartments (as defined below), this article 6.3 will apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of ordinary shares related exclusively to one Compartment to holders of ordinary shares exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company as set out above.

6.4. Preferred equity stock certificates are freely transferable among Partners holding preferred equity stock certificates or, if there is only one Partner, to third parties. If the Company has more than one Partner, the transfer of preferred equity stock certificates to non-holders of preferred equity stock certificates is subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company representing at least three quarters of the share capital of the Company. A transfer of preferred equity stock certificates will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law. If the Company has established one or more Compartments (as defined below), this article 6.4 will apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of preferred equity stock certificates related exclusively to one Compartment to holders of preferred equity stock certificates exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company as set out above.

6.5. A register of Partners will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each Partner who so requests. If the Company has established one or more Compartments, a register of Partners will be kept for each Compartment separately.

6.6. The Company may acquire or redeem its ordinary shares and preferred equity stock certificates to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Art. 7. Compartments.

7.1. The board of managers may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders, investors and creditors. Creditors, investors and shareholders

of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders, investors or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate such Compartment, without the prior approval of the shareholders, investors or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of directors taken in breach of this article shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the Partners of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 17 below apply. Where the prior approval of the creditors (other than Partners) of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of Partners of the Company which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of Partners of the Company shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Securitisation Law.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether Partners or not, by the board of managers or by any manager of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation.

11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, if the Company has more than one manager, by the joint signature of any two managers.

11.2. The Company shall also be bound towards third parties in all matters by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV. General meetings

Art. 13. General meetings of the Partners of the Company.

13.1. If the Company has only one Partner, such Partner shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of Partners.

13.2. If there are not more than twenty-five Partners, the decisions of the Partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of the Partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each Partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meeting of Partners.

13.3. Each share is entitled to one vote.

13.4. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by Partners owning more than one half of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. General meetings of Partners of a specific Compartment.

14.1. The Partners holding ordinary shares or preferred equity stock certificates relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

14.2. The Partners holding ordinary shares or preferred equity stock certificates relating to other Compartments of the Company or the Partners holding ordinary shares or preferred equity stock certificates relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

14.3. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of Partners of a specific Compartment. Decisions affecting the rights of Partners of a specific Compartment or decisions regarding the liquidation of a specific Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of Partners representing at least three quarters of the ordinary shares and preferred equity stock certificates relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Annual accounts.

15.1. The financial year of the Company shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

15.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the board of managers shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The general meeting of Partners of each such Compartment shall approve such separate accounts for each such Compartment prior to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice, as set forth in article 15.2.

15.4. All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the ordinary shares and preferred equity stock certificates issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the board of managers.

15.5. The accounts of Company shall be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the board of managers in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

Art. 16. Rights attached to the Class A PESCs.

16.1. The Company must, to the extent permissible by law, redeem or acquire all (but not some) of the outstanding Class A PESCs on December 31, 2028 at the latest.

16.2. Subject to article 16.1., the Company may redeem the Class A PESCs with at least 6 calendar days prior written notice (or any other term agreed upon by the Company and the individual holder of Class A PESCs) setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 6.6. (as the case may be).

16.3. Each holder of Class A PESCs, in consideration of a redemption or acquisition of its Class A PESCs by the Company under article 16.1. or article 16.2., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

- (a) the Class A PESC Investment Amount; and
- (b) the Class A PESC Coupon Entitlement; less
- (c) any dividends declared but not yet paid to the holders of Class A PESCOs on the date the Class A PESCOs are redeemed or acquired by the Company under article 16.1. or article 16.2.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a Class A legal reserve account (the Class A Legal Reserve Account);
- (b) a Class A PESC profit account (the Class A PESC Profit Account); and
- (c) a Class A general profit account (the Class A General Profit Account) (which is not a Class A PESC Profit Account), all to be kept in Pound Sterling (GBP).

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Partners of the Company shall be allocated as follows:

- (a) first, to the Class A General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the Class A PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the Class A General Profit Account.

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the Class A PESC Coupon Entitlement, must be

- (i) first, aggregated with the sum of the Class A PESC Coupon Entitlements, for prior Class A PESC Coupon Periods which have remained undistributed; and
- (ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Class A Distribution or TNEAD) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Class A Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Class A Legal Reserve Account is equal to 10% of the share capital represented by the Class A Ordinary Shares and Class A PESCOs issued by the Company;

(b) second, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the Class A PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account;

(c) third, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the Class A PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the Class A PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account;

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the Class A PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the Class A General Profit Account.

17.4. Subject to article 17.6., on each Class A PESC Period End Date, the balance of the Class A PESC Profit Account may be paid to the holders of Class A PESCOs as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the Class A PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class A PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the holder(s) of Class A PESCOs);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the holder(s) of Class A PESCOs: the balance of the Class A PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant Class A PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Class A Profit Accounts which is not contemplated by Article 17.4. can only be made to the Partners of the Company pursuant to a unanimous resolution of the general meeting of Partners of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the holder(s) of Class A PESCOs shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class A PESC Profit Account.

17.6. To the extent permitted by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the general meeting of Partners of the Company, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year.

17.8. Each Partner who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

17.9. The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Class A Commencement Date means January 31, 2008.

Class A Legal Reserve Account has the meaning given in article 16.1.

Class A PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class A PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class A PESC Coupon Rate, (b) the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period, and (c) a fraction, the numerator of which is the actual number of days in the relevant Class A PESC Coupon Period and the denominator of which is 365.

Class A PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Class A Commencement Date or a Class A PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next Class A PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class A PESC Investment for the relevant Class A PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to such Class A PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class A PESCs (including the share premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class A PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class A PESC multiplied by the number of Class A PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class A PESC Share Premium Reserve Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the Class A PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the Class A PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

Class A PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 16.1; and
- (b) each date of redemption of the Class A PESCs by the Company pursuant to Article 16.1 and Article 16.2; or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class A PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class A PESC Profit Account has the meaning given to it in Article 17.1.

Class A Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.3.

Class A PESCs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.4.

Class A Profit Accounts means the Class A PESC Profit Account and the Class A General Profit Account.

Class A Total Net Earnings available for Class A Distribution " or "TNEAD" has the meaning given in Article 17.3.

Partner means any holder of ordinary shares or preferred equity stock certificates.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), who do not need to be Partners of the Company, appointed by a resolution of the general meeting of Partners of the Company which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the general meeting of Partners or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company. Any liquidation of the Company must be conducted in accordance with article 7 on a Compartment by Compartment basis.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

- (a) first, to the holder of Class A PESCs, the Class A PESC Investment Amount, where the balance of the Class A PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the general meeting of Partners provided for in article 18.1. is the end of a financial year;
- (b) second, to the holder of Class A Ordinary Shares, the paid up part on the Class A Ordinary Shares;
- (c) third, to the holders of Class A Ordinary Shares, the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of ordinary shares or preferred equity certificates held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the general meeting of Partners to dissolve the Company. Where the general meeting of Partners has not appointed such person, the liquidator(s) shall do so.

VII. General provisions

Art. 19. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The sole shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from euro to Pound Sterling (as calculated against the euro exchange rate into Pound Sterling as determined by the European Central Bank as per the day immediately preceding the date of capital increase being 0.7434 so that the share capital is set at nine thousand two hundred ninety two point five Pound Sterling (GBP 9,292.50.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of eighteen point five eight five Pound Sterling (GBP 18.585.-) each.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount equal to seven hundred seven point five Pound Sterling (GBP 707.5) in order to bring the Company's share capital from its present amount of nine thousand two hundred ninety two point five Pound Sterling (GBP 9,292.5) to ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000.-), without the issuance of any new shares. Consequently, the par value of the existing shares will increase to twenty Pound Sterling (GBP 20) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to have participated to the share capital increase of the Company and to have the share capital increase paid in full with cash, so that the amount of seven hundred seven point five British Pound (GBP 707.50) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) to twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) by the issuance of five hundred (500) class A preferred equity stock certificates, having a par value of twenty Pound Sterling (GBP 20) each (the Class A PESCs), having the rights attached to them following the amended and restated articles of association of the Company. The subscription price of each Class A PESC equals to twenty two thousand four hundred fifty eight point five eight five Pound Sterling (GBP 22,458.585) of which twenty Pound Sterling (GBP 20) shall be attributed to the share capital and twenty two thousand four hundred thirty eight point five eight five Pound Sterling (GBP 22,438.585) to a special reserve account.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to have subscribed for the five hundred (500) newly issued Class A PESCs, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash. An amount of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) is allocated to the share capital account of the Company and the balance, eleven million two hundred nineteen thousand two hundred ninety two point five Pound Sterling (GBP 11,219,292.5) is allocated to the Class A PESCs Share Premium Reserve Account of the Company. Consequently, an amount of eleven million two hundred twenty nine thousand two hundred ninety two point five Pound Sterling (GBP 11,229,292.5) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) and is represented by five hundred (500) class A ordinary shares, each ordinary share being in registered form and having a par value of twenty Pound Sterling (GBP 20) (the Class A Ordinary Shares) and five hundred (500) class A preferred equity stock certificates, each class A preferred equity stock certificate being in registered form and having a par value of twenty Pound Sterling (GBP 20) (the Class A PESCs). All Class A Ordinary Shares and Class A PESCs have been subscribed and are fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of Partners of the Company, adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In case a Partner holds both ordinary shares and preferred equity certificates, such Partner will count as one Partner of the Company for the quorum requirements set forth by the Company Law. Ordinary shares and/or preferred equity stock

certificates issued by the Company may, as set forth in article 7 below, be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments (as defined in article 7 below) of the Company.

5.3. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class A Ordinary Shares (the Class A Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class A PESCOs (the Class A PESCOs Share Premium Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A PESCOs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company are estimated at approximately EUR 10,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND HOLDINGS, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, the Cayman Islands,

représentée ici par Jean-Yves Vergnaud, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2008,

Ladite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

- APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND HOLDINGS, L.P. est l'associé unique de The River S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L -2121 Luxembourg - Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.580, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, daté du 7 Novembre, 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2899 du December 13, 2007 (la Société).

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transformer la Société en véhicule de titrisation et de le soumettre aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom "The River S.à r.l." (la Société), régie par les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les statuts de la Société (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du conseil de gérance (utilisé dans ces Statuts, "conseil de gérance")

renvoie également au gérant unique seulement si la Société est administrée par un gérant unique) de la Société. Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Associés (utilisé dans ces Statuts, "l'assemblée générale des Associés" renvoie également à l'Associé unique) de la Société, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque du conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements pourraient compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra entrer dans toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société pourra acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, tout risque relatif à tout type de prêt (les Actifs Sous-Jacents) et d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou de disposer des Actifs Sous-Jacents accompagnés de toute garantie additionnelle (incluant sans limitation l'immobilier), de toute propriété y afférente et du recouvrement de ces derniers.

3.2. La Société pourra émettre des actions, des titres de dettes ("notes"), des obligations et des titres de dettes assortis de sûretés ("debenture") et tout autre type de valeurs mobilières de capital ou de dette dont la valeur ou le rendement dépend des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents (incluant sans limitation les certificats de part privilégiée). La Société pourra emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société pourra entrer dans toute transaction dans laquelle elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatif aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs Sous - Jacents au sens de la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société pourra donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou toute autre type sûretés sur toute ou partie de ses biens endéans des limites de la Loi sur la Titrisation.

3.5. La Société pourra établir une ou plusieurs Compartiments (comme décrit ci-dessous) afin d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, détenir ou disposer d'un ou plusieurs Actifs Sous-Jacents accompagnés de toute garantie additionnelle (incluant sans limitation l'immobilier), de toute propriété y afférente et du recouvrement de ces derniers.

3.6. La Société peut librement disposer de, et céder, ses actifs selon les termes définis par le conseil de gérance, à condition, néanmoins, que lorsque de tels actifs se rapportent à un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société, ces mêmes actifs pourront seulement être cédés aux termes des résolutions du conseil de gérance, créant un tel Compartiment ou de tels Compartiments, et seront soumis à celles-ci; ces résolutions pouvant être modifiées quelques fois.

3.7. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. La Société pourra s'engager dans toutes opérations commerciales ou financière en relation directe ou indirecte avec son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des dispositions des articles 7 et 16 ci-dessous, chaque part sociale ordinaire ainsi que chaque certificat de part privilégiée donnent à son détenteur le droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales et le nombre de certificats de part privilégiée existants, ou dans le cas où la Société a créé des Compartiments, à une fraction des actifs et bénéfices du Compartiment auquel ils se rapportent, en proportion directe avec le nombre des parts sociales et le nombre de certificats de part privilégiée rattachés à un tel Compartiment.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés détenteurs de parts sociales ordinaires et, lorsque la Société a un Associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales ordinaires à des non-détenteurs de parts sociales ordinaires n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de parts sociales ordinaires n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle eut été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres matières, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Si la Société a créé un ou plusieurs Compartiments (comme défini ci-après), cet article 6.3 sera appliqué mutatis mutandis au sein de chaque Compartiment, à la suite de quoi, les cessions entre, d'une part, les détenteurs de parts sociales ordinaires se rapportant à un Compartiment uniquement et, d'autre part, les détenteurs de parts sociales ordinaires se rapportant à un exclusivement à un autre Compartiment, ne seront pas libres et sont soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société, comme décrit ci-dessus.

6.4. Les certificats de part privilégiée sont librement cessibles entre Associés détenteurs de certificats de part privilégiée et, lorsque la Société a un Associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'Associés, la cession de certificats de part privilégiée à des non-détenteurs de certificats de part privilégiée n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de certificats de part privilégiée n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle eut été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres matières, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Si la Société a créé un ou plusieurs Compartiments (comme défini ci-après), cet article 6.3 sera appliqué mutatis mutandis au sein de chaque Compartiment, à la suite de quoi, les cessions entre, d'une part, les détenteurs de certificats de part privilégiée se rapportant à un Compartiment uniquement et, d'autre part, les détenteurs de certificats de part privilégiée se rapportant à un exclusivement à un autre Compartiment, ne seront pas libres et sont soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société, comme décrit ci-dessus.

6.5. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés où il pourra être consulté par chaque Associé qui le souhaite. Si la Société a créé un ou plusieurs Compartiments, un registre des Associés sera conservé pour chaque Compartiment pris séparément.

6.6. La Société peut acquérir ou racheter ses propres parts sociales ordinaires et certificats de part privilégiée, dans les limites de ce que permettent les Statuts et en fonction des sommes distribuables disponibles conformément à l'article 17.3.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Chaque Compartiment, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance créant de tels Compartiments, doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments, ou modifiant ces derniers, sont opposables aux tiers à partir de la date figurant sur ces résolutions.

7.2. Entre Associés, investisseurs et créanciers, chaque Compartiment de la Société doit être considéré comme une entité distincte. Les droits des Associés, investisseurs et créanciers de la Société qui (i) ont, au moment de leur naissance, été affectés à un Compartiment ou (ii) sont apparus avec la création, le fonctionnement ou la liquidation d'un Compartiment sont, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé le Compartiment, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et l'actif de ce Compartiment doit être seulement disponible pour les besoins desdits Associés, investisseurs et créanciers. Les créanciers, investisseurs et Associés de la Société dont les droits ne sont pas affectés à un Compartiment spécifique ne peuvent revendiquer les droits attachés à l'actif d'un Compartiment.

7.3. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un Compartiment spécifique, aucune résolution du conseil de gérance ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant directement les droits des Associés, des investisseurs ou des créanciers, lesquels droits se rattachent à un tel Compartiment, sans l'accord préalable des Associés ou créanciers dont les droits se rattachent au Compartiment concerné. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cet article sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

7.5. Conformément à l'article 7.3. supra, dans les cas où l'accord préalable des Associés d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées à l'article 17 ci-après est applicable. Dans les cas où l'accord préalable des créanciers (autres que les Associés) d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées soit dans les résolutions du conseil de gérance créant tel Compartiment, soit dans les documents se rapportant aux titres de ce Compartiment, est applicable.

III. Management - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une décision prise en assemblée générale des Associés, qui détermine la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être Associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment sans motif (ad nutum).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Tout membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation dans un écrit, dont l'original peut être communiqué par télégramme, télex, fac-similé ou e-mail.

10.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin que ce dernier le représente à toute réunion du conseil de gérance.

10.5. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présent ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans un procès verbal, qui sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion au moyen de tels procédés équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valablement adoptées et engagent la Société de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été valablement tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 11. Représentation.

11.1. La Société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si la Société comprend plus d'un gérant, par les signatures conjointes de deux gérants.

11.2. La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute (s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 9.2 de ces Statuts.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les lois applicables.

IV. Assemblée générales

Art. 13. Assemblées générales des Associés de la Société.

13.1. Si la Société est représentée par un Associé unique, cet Associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des Associés.

13.2. Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq Associés, les décisions des Associés pourront être prises sans assemblée par résolutions circulaires, dont le texte original écrit sera envoyé à tous les Associés par télégramme, télex, fac-similé ou e-mail. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par un original ou un fac-similé. Chaque Associé peut donner une procuration écrite par télégramme, télex, fac-similé ou e-mail à toute personne ou toute entité afin que ce dernier ou cette dernière le représente à l'assemblée générale des Associés.

13.3. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4. Des décisions collectives concernant en général les affaires de la Société ne sont prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Cependant, les résolutions qui modifient les Statuts ou qui prévoient la dissolution et la liquidation de la Société, peuvent seulement être adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des Associés d'un Compartiment spécifique.

14.1. Les Associés détenant des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée rattachés à un Compartiment spécifique de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour prendre des décisions dans les matières se rapportant à un Compartiment spécifique uniquement.

14.2. Les Associés détenant des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée rattachés à d'autres Compartiments spécifiques de la Société ou les Associés détenant des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée relatifs à la Société et non à un Compartiment spécifique de la Société peuvent participer à ces assemblées mais sont dépourvus de droit de vote.

14.3. Les dispositions de l'article 13 sont applicables mutatis mutandis aux assemblées générales des Associés d'un Compartiment spécifique. Les décisions affectant les droits des Associés d'un Compartiment spécifique ou les décisions relatives à la liquidation d'un Compartiment spécifique sont soumis au vote affirmatif de la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée rattachés à un tel Compartiment.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Les comptes annuels et assemblée générale des Associés.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, les comptes de la Société doivent être établis et le conseil de gérance doit préparer un bilan reprenant les valeurs actives et passives de la Société ainsi que les comptes de pertes et profits.

15.3. Sur des comptes séparés, (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable normale), le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris les plus-values, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement imputés à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

L'assemblée générale des Associés des actionnaires approuvera ces comptes séparés pour chacun de ces Compartiments avant les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique normale, tel qu'il est exposé à l'article 15.2.

15.4. Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment spécifique seront répartis entre les différents Compartiments de la Société proportionnellement aux parts sociales ordinaires et certificats de part privilégiée émis dans chaque Compartiment ou seront affectés autrement, de manière raisonnable, suivant décision du conseil de gérance.

15.5. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprises indépendant désigné par le conseil de gérance conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 16. Droits attachés aux PESCs de Classe A.

16.1. La Société doit, dans les limites de la loi, racheter ou acquérir tout (et non une partie) des PESCs de Classe A disponibles, au plus tard, le 31 décembre 2028.

16.2. Sous réserve de l'article 16.1., la Société peut racheter les PESCs de Classe A si elle donne un avis écrit, au moins six jours calendaires à l'avance, (ou tout autre échéance convenue entre la Société et les détenteurs de PESCs de Classe A) reprenant la date de rachat proposée (qui doit être un jour ouvrable) et l'examen du rachat incluant le détail raisonnable des calculs, respectant les exigences de l'article 6.6. (le cas échéant).

16.3. Chaque détenteur de PESCs de Classe A, ayant examiné le rachat ou l'acquisition par la Société de ses PESCs de Classe A, selon l'article 16.1. ou l'article 16.2., a droit à recevoir un montant égal à la somme:

- (a) du Montant d'Investissement des PESCs de Classe A; et
- (b) du Droit de Coupon des PESCs de Classe A; moins
- (c) tous les dividendes déclarés, mais non encore payés aux détenteurs de PESCs de Classe A à la date où les PESCs de Classe A sont rachetés ou acquis par la Société en vertu de l'article 16.1. ou de l'article 16.2.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. La Société doit conserver:

- (a) un compte de réserve légale de Classe A (le Compte de Réserve Légale de Classe A);

- (b) un compte de profits PESCOs de Classe A (le Compte de Profits PESCOs de Classe A); et
- (c) un compte de profits généraux de Classe A (le Compte Général des Profits de Classe A) (qui n'est pas un compte de profits PESCOs de Classe A),

Pour lesquels la Livre Sterling doit être maintenue (GBP).

17.2. Toutes pertes résultant du comptes des pertes et profits constatées par l'assemblée générale des Associés de la Société doivent être affectés comme suit:

- (a) premièrement, au Compte Général des Profits de Classe A, si et dans la mesure où ce compte présente des montants positifs;
- (b) deuxièmement, le solde après affectation conformément au paragraphe (a) ci-dessus, le cas échéant, au Compte de Profits PESCOs de Classe A, si et dans la mesure où ce compte présente des montants positifs; et
- (c) troisièmement, le solde après affectation conformément au paragraphe (a) et (b) ci-dessus, le cas échéant, au Compte Général des Profits de Classe A.

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, pour clarification, en incluant les Coupons PESCOs de Classe A doit:

- (i) premièrement, être majoré du montant des Coupons PESCOs de Classe A pour les précédentes Périodes de Coupons PESCOs de Classe A qui n'ont pas été distribuées; et
- (ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou TNEAD) sera affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:

- (a) premièrement, un montant correspondant à 5 % des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale de Classe A, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale de Classe A atteigne 10% du capital social de la Société; et

- (b) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les montants équivalents aux Coupons PESCOs de Classe A qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESCOs de Classe A, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESCOs de Classe A; et

- (c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESCOs de Classe A qui auront été affectés au Compte de Profits PESCOs de Classe A et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESCOs de Classe A; et

- (d) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESCOs de Classe A sera, pour l'exercice concerné, affecté au Compte de Profits PESCOs de Classe A; et

- (e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) inclusivement sera affecté au Compte Général de Profits PESCOs de Classe A.

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de Période PESCOs de Classe A, le solde du Compte de Profits PESCOs de Classe A sera payé aux détenteurs de PESCOs de Classe A comme un dividende, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESCOs de Classe A (tenant compte de la réduction dans les PESCOs de Classe A de du fait d'avances sur paiement de dividendes faits aux détenteurs de PESCOs de Classe A);

- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à un détenteur de PESCOs de Classe A: le solde du Compte de Profits PESCOs de Classe A déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESCOs de Classe A est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits PESCOs de Classe A qui n'est pas prévue par peut seulement être faite aux Associés suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que le(s) détenteur (s) de PESCOs de Classe A ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PESCOs de Classe A.

17.6. Dans les limites permises par la loi, le conseil de gérance peut effectuer un versement d'acomptes sur dividendes.

17.7 Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'assemblée générale des Associés, en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le Conseil d'Administration pour la même Année sociale.

17.8 Chaque Associé qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être accumulé et payé à une date ultérieure.

Les termes en lettres capitales suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de Lancement de la Classe A signifie le 31 janvier 2008

Compte de Réserve Légale de Classe A a le sens précisé à l'article 16.1.

Coupon PESCOs de Classe A signifie un montant (en rapport avec toute Période de Coupon PESCO) égal à tous les revenus a) de l'Intérêt du Coupon PESCOs de Classe A, b) de la moyenne du Montant d'Investissement PESCOs de Classe

A pour la Période de Coupon PESCs de Classe A pertinente, et (c) d'une fraction, dont le numérateur est le nombre actuel de jours pour la Période de Coupon PESCs de Classe A pertinente et dont le dénominateur est 365.

Période de Coupon PESCs de Classe A signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Lancement de la Classe A ou une Période de Coupon PESCs de Classe A; et

(b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESCs de Classe A; et basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESCs de Classe A.

Le Taux d'Intérêt des Coupons PESCs de Classe A signifie une fraction, exprimée en pourcentage, dont le numérateur est tout le revenu (intérêt y compris et gains), net d'impôts, dérivé par la compagnie de l'Investissement PESCs de Classe A pour la Période de Coupon PESCs de Classe A appropriée, sans la quantité imposable exigée par minimum pour une telle période de bon de PESC et sans les dépenses de la compagnie alloué à tels à une telle Période de Coupon PESCs de Classe A, et dont le dénominateur donne lieu à la quantité moyenne du Montant de l'Investissement PESCs de Classe A pendant la Période de Coupon PESCs de Classe A approprié.

L'Investissement PESCs de Classe A signifie toutes et n'importe quelles créances et autres actifs acquis par la Société avec les produits de l'émission de PESCs de Classe A (incluant les distributions de primes d'émissions), incluant le réinvestissement de revenus et gains issus de tels créances ou actifs.

Montant de l'Investissement PESCs de Classe A signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESCs de Classe A multipliée par le nombre de PESCs de Classe A en émission; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCs de Classe A; et

(c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESCs de Classe A en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESCs de Classe A mais retirés du fait d'affectation des pertes.

Fin de Période PESCs de Classe A signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 16.1.;

(b) chaque date de rachat des PESCs de Classe A par la Société conformément à l'article 16.1. et à l'article 16.2.; ou, si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESCs de Classe A finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESCs de Classe A a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.3.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCs de Classe A a le sens précisé à l'article 5.4.

Comptes de Profits de Classe A signifie le Compte de Profits PESCs de Classe A et le Compte Général de Profits PESCs de Classe A.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNEAD a le sens précisé à l'article 17.3.

Associé signifie tout détenteur de parts sociales ordinaires ou de certificats de parts privilégiées.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'assemblée générale des Associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Toute liquidation de la Société doit être menée conformément à l'article 7, Compartiment par Compartiment.

18.2. Les Statuts conserveront leurs effets pendant la durée de la liquidation.

18.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux détenteurs de PESCs de Classe A, le Montant de l'Investissement PESCs de Classe A, où le solde du Compte de Profits PESCs de Classe A est déterminé sur la présomption que le jour calendrier précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est la fin de l'année sociale;

(b) deuxièmement, aux détenteurs Parts Sociales Ordinaires de la Classe A, la part libérée sur ces Parts Ordinaires de Classe A;

(c) troisièmement, aux détenteurs Parts Sociales Ordinaires de la Classe A, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

A compter de la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux parts sociales ordinaires ou aux certificats de part privilégiée qu'elle détient.

18.4. Après que la liquidation eut été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société prononçant la dissolution de la Société. Si l'assemblée générale des Associés de la Société n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII. Disposition générale

Art. 19. Interdiction d'assigner en faillite de la Société ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (l'Investisseur), tout créancier (le Créancier), la Société et toute personne s'engageant dans une relation contractuelle avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de requérir à son encontre l'ouverture de toute autre procédure collective ou d'assainissement.

Art. 20. Toute matière non expressément régie par les Statuts sera réglée par la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de la Société exprimée en Euro pour qu'elle soit exprimée en Livre Sterling (calculé d'après le taux de change de l'Euro en Livre Sterling, tel qu'il est déterminé par la Banque Centrale Européenne au jour précédant immédiatement la date de l'augmentation de capital, étant de 0,7434), de sorte que le capital social de la Société est fixé à neuf mille, deux cent quatre-vingt douze Livres Sterling et cinquante pence (GBP 9.292,50.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling et cinq cent quatre-vingt cinq pence (GBP 18,585.-) chacune.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent sept Livres Sterling et cinquante pence (GBP 707,5) afin de porter le capital social de son montant actuel de neuf mille, deux cent quatre-vingt douze Livres Sterling et cinquante pence (GBP 9.292,50), à un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) sans émission de nouvelles parts sociales.

En conséquence, la valeur nominale des parts sociales existantes augmentera de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune.

Souscription et libération

Ces faits exposés, l'associé unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare avoir participé à l'augmentation du capital social de la Société et entièrement payé l'augmentation de capital en espèces, de sorte que le montant de sept cent sept Livres Sterling et cinquante pence (GBP 707,5.-) est à la disposition de la Société, la preuve du paiement ayant été constatée par le notaire instrument.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000), à un montant de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000) par l'émission de cinq cents (500) de nouveaux certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacun (les PESCOs de Classe A) et assortis des droits tels qu'ils sont décrits dans la version modifiée et remaniée des statuts de la Société. Le prix de souscription de chaque PESCOs de Classe A est égal à vingt-deux mille quatre cent cinquante-huit Livres Sterling et cinq cent quatre-vingt cinq pence (GBP 22.458.585), dont vingt Livres Sterling (GBP 20) seront alloués au capital social et vingt-deux mille quatre cent trente-huit Livres Sterling et cinq cent quatre-vingt cinq pence (GBP 22.438.585) à un compte réserve spécial.

Souscription et libération

Ces faits exposés, l'associé unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) nouveaux PESCOs de Classe A et les avoir entièrement libérés par un apport en espèce. Un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) est alloué au compte du capital social de la Société et au bilan et un montant de onze millions deux cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt douze Livres Sterling et cinquante pence (GBP 11.219.292,5) est alloué au compte de réserve de prime d'émission de la Société. Par conséquent un montant de onze millions deux cent vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze Livres Sterling et cinquante pence (GBP 11.229.292,5) est à la disposition de la Société, la preuve du paiement ayant été constatée par le notaire instrument.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires de classe A, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) (les Parts Sociales de Classe A) et cinq cents (500) certificats de part privilégiée de classe A, chaque certificat de part privilégiée de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) (les PESCOs de Classe A). Toutes les Parts Sociales de Classe A et tous PESCOs de Classe A ont été souscrits et entièrement libérés.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si un des Associés détient à la fois des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée, ce même Associé comptera comme un Associé de la Société afin de satisfaire les exigences de quorum prévues par la Loi sur les Sociétés. Les parts sociales ordinaires et/ou

les certificats de part privilégiée émis par la Société peuvent, tel qu'il est énoncé dans l'article 7 ci-dessous, avoir fait l'objet d'une affectation expresse à un ou plusieurs Compartiments spécifiques (tel que défini à l'article 7 ci-dessous) de la Société.

5.3. La Société doit conserver un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe A (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A) exprimées en Livres Sterling (GBP), et il sera inscrit sur ce compte le montant et la valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales de Classe A. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

5.4. La Société doit conserver un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC's de Classe A (les Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESC's de Classe A) exprimés en Livres Sterling (GBP), et il sera inscrit sur ce compte le montant et la valeur de toute prime payée sur les PESC's de Classe A. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 10.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Y. VERGNAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2008. Relation: LAC/2008/6025. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008088743/242/885.

(080101654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

First Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.068.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 27 mai 2008 que les actionnaires ont décidé:

1. La ré-élection au poste d'administrateur de Messieurs:

- Johan Lont, avec adresse à Olympic Plaza, Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas
- Richard Brekelmans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Johan Dejans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

2. La ré-élection au poste d'administrateur-délégué de:

- Johan Dejans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

3. La démission au poste d'administrateur de Monsieur:

- André Nagelmaker, avec adresse à Olympic Plaza, Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas

4. La nomination au poste d'administrateur-délégué de Monsieur

- Wilfred Van Dam, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire

- Richard Brekelmans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

5. La nomination de deux nouveaux administrateurs Messieurs:

- Jan Scholts, avec adresse à Olympic Plaza, Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas
- Wilfred Van Dam, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Les mandats d'administrateur ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31.12.2008.

Le nombre des administrateurs est porté de 4 à 5.

La liste de signatures autorisées pour la société sera dorénavant la suivante:

Administrateurs:

- Johan Lont, avec adresse à Olympic Plaza, Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas
- Jan Scholts, avec adresse à Olympic Plaza, Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas
- Richard Brekelmans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Johan Dejans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Wilfred Van Dam, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Mandataires:

- Sandrine Langgartner, avec adresse à 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
- Sylvie Abtal-Cola, avec adresse à 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
- Eric Vanderkerken, avec adresse à 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

La société sera liée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes d'un administrateur avec un mandataire.

First Trust S.A

Signatures

Référence de publication: 2008089019/751/43.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01308. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Eurimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.108.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 04 juin 2008 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Claude BENDELS, 15, rue Belle-Vue, L-3345 Leudelange, Président et Administrateur-délégué, Administrateur
- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008088987/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Multiadvisers Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.719.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008088647/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04537. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Lombard Odier Darier Hentsch Japan Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.837.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008088646/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04543. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

HCL Education GP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.708.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088644/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04255. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Long Island International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.689.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Chantal GASPARD. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 22 février 2008.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

A. RENARD / Ch. GASPARD

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008087829/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

DuPont Teijin Films Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 38.078.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088645/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04350. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of June,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

C.P. Pharmaceuticals International C.V., a Dutch limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of Netherlands, having its registered office in Rotterdam, and registered at the trade register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam, Netherlands, under number 24280998, that for all purposes is represented and acting through its general partners, Pfizer Manufacturing LLC and Pfizer Production LLC, in their capacity as general partners of such C.V. (CPPI/CV),

here represented by M^e Cécile JAGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 12, 2008,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, C.P. Pharmaceuticals International C.V., is the sole partner of PFIZER LUXCO HOLDINGS, S. à r.l., having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 98 684, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on January 22, 2004, published in the Mémorial C, number 279 of March 9, 2004.

The articles of the company have been amended several times and for the last time by deed of said notary Paul BETTINGEN, on December 1, 2005, published in the Mémorial C, number 572 of March 18, 2006.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of four hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty US Dollars (USD 431,250.-) to bring it from its present amount of four hundred and fifty-eight million five hundred and forty-five thousand fifty US Dollars (USD 458,545,050.-) to an amount of four hundred and fifty-eight million nine hundred and seventy-six thousand three hundred US Dollars (USD 458,976,300.-) by the creation and the issue of eight thousand six hundred and twenty-five (8,625.-) parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of three million eight hundred and eighty thousand nine hundred and forty-three US Dollars (USD 3,880,943.-);

2. Subscription for all the eight thousand six hundred and twenty-five (8,625.-) new parts by CPPI/CV, and paying up of these parts by a contribution in kind of 50 shares representing 1% of the shares of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, an Irish company having its registered office at Pottery Road, Dun Laoghaire, County Dublin, registered with the Companies Registration Office of Dublin under number 457936;

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the company by an amount of four hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty US Dollars (USD 431,250.-) to bring it from its present amount of four hundred and fifty-eight million five hundred and forty-five thousand fifty US Dollars (USD 458,545,050.-) to an amount of four hundred and fifty-eight million nine hundred and seventy-six thousand three hundred US Dollars (USD 458,976,300.-) by the creation and the issue of eight thousand six hundred and twenty-five (8,625.-) parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of three million eight hundred and eighty thousand nine hundred and forty-three US Dollars (USD 3,880,943.-).

Subscription

C.P. Pharmaceuticals International C.V., here represented by M^e Cécile JAGER, lawyer, by virtue of a proxy given on June 16, 2008, has declared to subscribe for all the eight thousand six hundred and twenty-five (8,625.-) new parts, and to pay them a total price of four hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty US Dollars (USD 431,250.-) together with a total issue premium of three million eight hundred and eighty thousand nine hundred and forty-three US Dollars (USD 3,880,943.-) through a contribution in kind of fifty (50) shares of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, an Irish company having its registered office at Pottery Road, Dun Laoghaire, County Dublin, registered with the Companies Registration Office of Dublin under number 457936. Those fifty (50) shares represent one per cent (1%) of the share capital of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited whereas the Company already owns the other ninety-nine per cent (99%) of its share capital and then becomes the sole shareholder of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited.

The evaluation of the fifty (50) shares of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited results from a certificate of the two general partners of the contributing shareholder dated June 16, 2008.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

" **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at four hundred and fifty-eight million nine hundred and seventy-six thousand three hundred US Dollars (USD 458,976,300.-) divided into nine million one hundred and seventy-nine thousand five hundred and twenty-six (9,179,526.-) parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each.

(...)"

Valuation - Costs

The contribution in kind consists in 1% of the share capital of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, a company with registered office in a Member State of the European Union of which the Company already owns 99% of the share capital. The Company consequently refers to Article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at 3,300.- €.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

C.P. Pharmaceuticals International C.V., limited partnership (commanditaire vennootschap) société organisée conformément aux lois des Pays-Bas, ayant son siège à Rotterdam, et immatriculée au Registre de la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas sous le numéro 24280998, pour les besoins du présent acte agissant et représenté par ses associés, Pfizer Manufacturing LLC et Pfizer Production LLC, en leur qualité d'associés commandités (CPPI/CV).

représentés par M^e Cécile JAGER, avocat à la Cour demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 12 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, C.P. Pharmaceuticals International C.V. est l'associé unique de Pfizer Luxco Holdings S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98 684, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 22 janvier 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 279 du 9 mars 2004. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Paul Bettingen, le 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 572 du 18 mars 2006.

Laquelle comparante, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE Dollars US (USD 431.250,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLE ET CINQUANTE Dollars US (USD 458.545.050,-) à QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE SEIZE MILLE TROIS CENTS Dollars US (USD 458.976.300,-) par la création et l'émission de HUIT MILLE SIX CENT VINGT CINQ (8.625) nouvelles parts ayant toutes une valeur nominale CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une de prime d'émission de TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT QUARANTE TROIS Dollars US (USD 3.880.943,-).

2. Souscription des HUIT MILLE SIX CENT VINGT CINQ (8.625) nouvelles parts par CPPI/CV, et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission, par un apport en nature de 50 actions représentant 1% du capital de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, une société irlandaise, ayant son siège au Pottery Road, Dun Laoghaire, County Dublin, enregistrée au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 457936.

3. Modification de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE Dollars US (USD 431.250,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLE ET CINQUANTE Dollars US (USD 458.545.050,-) à QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE SEIZE MILLE TROIS CENTS Dollars US (USD 458.976.300,-) par la création et l'émission de HUIT MILLE SIX CENT VINGT CINQ (8.625) nouvelles parts ayant toutes une valeur nominale CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT QUARANTE TROIS Dollars US (USD 3.880.943,-).

Souscription

C.P. Pharmaceuticals International C.V., ici représentée par M^e Cécile JAGER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2008, a déclaré souscrire toutes les HUIT MILLE SIX CENT VINGT CINQ (8.625) nouvelles parts sociales, et les payer un prix total de QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE Dollars US (USD 431.250,-) ensemble avec une prime d'émission de TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT QUARANTE TROIS Dollars US (USD 3.880.943,-) par un apport en nature de 50 actions représentant 1% du capital de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, une société irlandaise, ayant son siège au Pottery Road, Dun Laoghaire, County Dublin, enregistrée au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 457936.

La valeur des cinquante (50) actions de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited contribuées résulte d'une attestation délivrée par les deux associés (general partners) de l'associé apporteur du 16 juin 2008.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE SEIZE MILLE TROIS CENTS Dollars US (USD 458.976.300,-) représenté par NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE CINQ CENT VINGT SIX (9.179.526) parts sociales ayant une valeur nominale CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune.

(...)"

Coût

L'apport en nature consistant en 1% des actions de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, entité établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, alors que la Société détient déjà 99% des actions de cette société irlandaise, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 3.300.- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 JUIN 2008, Relation: LAC/2008/25025. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008088742/212/165.

(080101572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.678.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

In the year two thousand and eight, on the third day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Crescent Euro Industrial II LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Registrar of Company of Delaware under number 3678980,

here represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Second Euro Industrial Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on August 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1108 of October 24, 2003, modified for the last time by the extraordinary general meeting held on January 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 866 of April 9, 2008, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by three hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 307,500.-), from four million three hundred seventy-one thousand Euro (EUR 4,371,000.-) to four million six hundred seventy-eight thousand five hundred Euro (EUR 4,678,500.-) by the issue of six hundred fifteen (615) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

The six hundred fifteen (615) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of three hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 307,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the increase of share capital of the Company decided in the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million six hundred seventy-eight thousand five hundred Euro (EUR 4,678,500.-), represented by nine thousand three hundred fifty-seven (9,357) shares with a par value of five hundred Euro (EUR 500.-) each."

The rest of the text of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 3,300.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

Crescent Euro Industrial II LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3678980,

ici représentée par Mme Catherine Martougin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de Second Euro Industrial Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert (Grand-Duché du Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 25 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1108 du 24 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue 31 janvier 2008 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 866 du 9 avril 2008, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent sept mille cinq cents euros (EUR 307.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions trois cent soixante et onze mille euros (EUR 4.371.000,-) à quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 4.678.500,-), par l'émission de six cent quinze (615) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les six cent quinze (615) parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trois cent sept mille cinq cents euros (EUR 307.500,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société décidée dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 4.678.500,-) représenté par neuf mille trois cent cinquante-sept (9.357) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune."

Le reste du texte des statuts de la Société demeure inchangé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 3.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTOUGIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2008. Relation: LAC/2008/22516. - Reçu mille cinq cent trente-sept euros cinquante cents (0,50% = 1.537,50 EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008088744/242/107.

(080101534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Eurochem Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.434.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 20 mai 2008

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 2: Président du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Joël Jean Mathieu Marie Winkin demeurant rue Marlières, 3, B-4155 Villers-Le-Temple, comme Président du Conseil d'Administration avec effet au 20 mai 2008.

Résolution 3: Nomination d'un nouvel administrateur-délégué

En accord avec l'article 10 des statuts de la société, le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière individuellement à Joël Jean Mathieu Marie Winkin demeurant rue Marlières, 3, B-4155 Villers-Le-Temple, ainsi qu'à Monsieur Claude Weber, demeurant au 82, rue du Cimetière, L-7313 Heisdorf.

En outre, le Conseil d'Administration autorise Monsieur Claude Weber à signer seul tous les documents de réassurance pour lesquels EUROCHEM RE S.A. accepte et cède des risques en réassurances, après avoir obtenu un accord spécifique pour chaque document, signé par un autre administrateur.

Il est précisé que toutes autres délégations à la gestion journalière attribuées précédemment sont retirées.

Pierre SCHILS / Joël WINKIN

Administrateur / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008088994/4685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

EP Eurocopter 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.524.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

TMF Corporate Services S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008088906/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04335. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

EP Fossé S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.849.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

TMF Corporate Services S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008088908/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04327. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Real Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, Z.A.E. Solupa.

R.C.S. Luxembourg B 112.260.

Cession de parts sociales

Je soussigné, Madame Ana FERNANDES DE PINHO, gérante technique, demeurant à L-8562 Schweicher, 48, Sellers-troos, déclare par la présente, céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, une (1) part sociale de la société REAL CONSTRUCTIONS S.à.r.l., immatriculé auprès du registre du commerce et sociétés, section B, numéro 112.260 ayant son siège social à L- 8510 Redange-sur-Attert Z.A.E. Solupa, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date de 25 octobre 2005, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 28 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 22 décembre, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 691, du 5 avril 2006

à

à Monsieur FERNANDES DE PINHO Marcelino Francisco L-8522 BECKRICH, 40, rue Kuelebiérg

Prix global de cent vingt-cinq euros (125.- EUR), contre quittance. (Somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant les signatures des présentes. Prix de cession stipulé de commun accord).

La société REAL CONSTRUCTIONS S.à.r.l. me libère de tous droits et engagements envers elle.

Fait à Redange-Sur-Attert, le 15 mai 2008.

FERNANDES DE PINHO MARCELINO / Ana FERNANDES DE PINHO

Cessionnaires / Cédant

Référence de publication: 2008088991/6839/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080101843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Lado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.714.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2008, ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

- EURAUDIT SARL, avec siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire aux Comptes

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008088992/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Louvigny Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.149.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 20 mai 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste d'Administrateur B de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alan DUNDON résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'Administrateur B de la société avec effet au 31 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008089011/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Covanta Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 122.735.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Christophe FENDER et Luc SUNNEN, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008089028/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.
R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089037/800485/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 juin 2008, réf. DSO-CR00306. - Reçu 127,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080101607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9416 Vianden, 2C, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 100.508.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social est à partir du 31.12.2006 la suivante:

L-9416 VIANDEN, rue des Jardins, 2C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 23 avril 2008.

FIDUCIAIRE JOS. THILL SARL

Signature

Référence de publication: 2008089038/654/15.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2008, réf. DSO-CQ00185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080102011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Luxigec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 36.246.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 avril 2008

- L'Assemblée réélit aux postes d'administration pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008:

- NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL dont le siège social est établi 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Gérard FERRET, Directeur Général;

- Monsieur Xavier GUYARD, Directeur Adjoint, né le 3 mai 1951 à PARIS 10^{ème} (France) demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Gérard FERRET, Directeur Général, né le 23 février 1962 à CLAMART 92 (France) demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour la société

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008089039/48/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Merck Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.430.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008

L'Assemblée accepte la démission de Mr Michael BECKER en tant qu'administrateur de la société avec effet au 16 juin 2008.

L'Assemblée élit comme nouvel administrateur Mr Ulrich MOEBUS domicilié Am Helgenstock 26, D-65719 Hofheim am Taunus, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Pour la société

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008089098/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Batise Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 8.205.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 16 mai 2008 que:

1. Sont réélus aux postes d'administrateurs:

- Mme Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle MAMANE est confirmé pour une durée indéterminée.

2. Est réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008089093/677/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.479.425,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

1. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 3816 parts sociales de catégories C de la Société (763 parts sociales 1C, 763 parts sociales 2C, 763 parts sociales 3C, 763 parts sociales 4C et 764 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund (No 1), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

2. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 4038 parts sociales de catégories C de la Société (808 parts sociales 1C, 808 parts sociales 2C, 808 parts sociales 3C, 808 parts sociales 4C et 806 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund (No 2), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

3. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 1024 parts sociales de catégories C de la Société (205 parts sociales 1C, 205 parts sociales 2C, 205 parts sociales 3C, 205 parts sociales 4C et 204 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund (No 3), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

4. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 4613 parts sociales de catégories C de la Société (922 parts sociales 1C, 922 parts sociales 2C, 922 parts sociales 3C, 922 parts sociales 4C et 925 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund (No 4), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

5. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 3428 parts sociales de catégories C de la Société (686 parts sociales 1C, 686 parts sociales 2C, 686 parts sociales 3C, 686 parts sociales 4C et 684 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund (No 5), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

6. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 171 parts sociales de catégories C de la Société (34 parts sociales 1C, 34 parts sociales 2C, 34 parts sociales 3C, 34 parts sociales 4C et 35 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund Dutch (No 1), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

7. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 721 parts sociales de catégories C de la Société (120 parts sociales 1C, 120 parts sociales 2C, 120 parts sociales 3C, 120 parts sociales 4C et 121 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund Dutch (No 2), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

8. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 423 parts sociales de catégories C de la Société (85 parts sociales 1C, 85 parts sociales 2C, 85 parts sociales 3C, 85 parts sociales 4C et 83 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund Dutch (No 3), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

9. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars

2008, 1983 parts sociales de catégories C de la Société (397 parts sociales 1C, 397 parts sociales 2C, 397 parts sociales 3C, 397 parts sociales 4C et 395 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund US (No 1), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

10. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 3259 parts sociales de catégories C de la Société (652 parts sociales 1C, 652 parts sociales 2C, 652 parts sociales 3C, 652 parts sociales 4C et 651 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund US (No 2), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

11. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 1827 parts sociales de catégories C de la Société (365 parts sociales 1C, 365 parts sociales 2C, 365 parts sociales 3C, 365 parts sociales 4C et 367 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund US (No 3), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

12. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 2175 parts sociales de catégories C de la Société (435 parts sociales 1C, 435 parts sociales 2C, 435 parts sociales 3C, 435 parts sociales 4C et 435 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund US (No 4), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

13. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 2197 parts sociales de catégories C de la Société (439 parts sociales 1C, 439 parts sociales 2C, 439 parts sociales 3C, 439 parts sociales 4C et 441 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund US (No 5), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni);

14. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 235 parts sociales de catégories C de la Société (47 parts sociales 1C, 47 parts sociales 2C, 47 parts sociales 3C, 47 parts sociales 4C et 47 parts sociales 5C) à la société Third Cinven Fund Co- Investment Partnership, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), représenté en qualité de "General Partner" par la société de droit anglais Cinven UK Nominess Limited

15. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 6100 parts sociales de catégories C de la Société (1220 parts sociales 1C, 1220 parts sociales 2C, 1220 parts sociales 3C, 1220 parts sociales 4C et 1220 parts sociales 5C) à la société CEP II Participations SICAR S.à r.l. société à responsabilité limités dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017;

16. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 23690 parts sociales de catégories C de la Société (4738 parts sociales 1C, 4738 parts sociales 2C, 4738 parts sociales 3C, 4738 parts sociales 4C et 4738 parts sociales 5C) à la société CEP III Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limités dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711;

17. La société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 19125 parts sociales de catégories C de la Société (3825 parts sociales 1C, 3825 parts sociales 2C, 3825 parts sociales 3C, 3825 parts sociales 4C et 3825 parts sociales 5C) à la société Altice Six S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135296.

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société YPSO Management Benetti SECS, société en commandite simple dont le siège social est situé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.918 ne détient plus aucune parts sociales de catégorie C de la Société (0 1C, 0 2C, 0 3C, 0 4C, 0 5C).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089020/280/122.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08965. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Projets & Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.315.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Born, le 15 mai 2008

L'assemblée générale nomme Madame Monique MALLER avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Joseph HEIN. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant en l'an 2009.

Signature.

Référence de publication: 2008089293/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Quacis, Cap. Inv. Gesto., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 94.259.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour QUACIS, CAP. INV. GESTO, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008089299/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Triumterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 24 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 24 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour TRIUMTERRA S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008089300/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Kombassan Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 98, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 72.974.

—
Extrait du conseil des gérants de la Société en date du 14 juillet 2008

- La démission de M. Hasim Bayram, Directeur né le 15 septembre 1951 à Kazim Karabekir (Turquie), et résidant professionnellement au 98, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société a été acceptée, avec effet au 14 juillet 2008.

- Nouvelle Adresse de Hakan Eroglu 98, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg.

- Durée du mandat: indéterminée

Pour publication et réquisition

Kombassan Invest S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008089302/8468/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Forest Heights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.918.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1 ° Monsieur Nicolas DAUBENFELD, ingénieur diplômé, né le 29 mars 1946 à Luxembourg, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster;

2 ° Monsieur Gilbert POITIERS, diplômé en sciences commerciales, né le 3 septembre 1951 à Ninove (Belgique), demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling;

3 ° La société à responsabilité limitée «Promotion Immobilière Luxembourg» en abrégé «PromIL», avec siège social à L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.071, ici représentée par ses deux gérants, Monsieur Nicolas DAUBENFELD, prénommé, et Monsieur Gilbert POITIERS, prénommé, avec pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FOREST HEIGHTS S.à.r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Steinsel. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités se rapportant à l'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine immobilier ainsi que toutes études et réalisations immobilières; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente l'échange, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1 ° Monsieur Nicolas DAUBENFELD, prénommé, dix parts sociales	10
2 ° Monsieur Gilbert POITIERS, prénommé, dix parts sociales	10
3 ° La société PromIL, prénommée, quatre-vingt parts sociales	80
Total: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolas DAUBENFELD, précité;
- Monsieur Gilbert POITIERS, précité.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants.

L'assemblée autorise expressément les gérants à affecter en hypothèque au profit d'un institut de crédit tout bien immobilier appartenant à la Société.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daubenfeld, Poitiers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 juin 2008. LAC / 2008 / 24269. - Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008089470/202/122.

(080102220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Castiglione Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.875.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Jacques FREY, président directeur général, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
 - Monsieur Benoît LEGOUT, directeur financier, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de la société PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

CASTIGLIONE REAL ESTATE, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008089305/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Bertia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 87.651.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 13 mai 2008

Ratification de la cooptation de Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 3 décembre 2007, en remplacement de Madame Rachel BACKES démissionnaire.

Pour la Société BERTIA S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008089318/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Fin Seven, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.038.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2008

Acceptation de la démission de Messieurs Joseph HANSEN, Joë LEMMER et Laurent RECHT, en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Acceptation de la démission de Monsieur Federico INNOCENTI, en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2009.

Pour la société FIN SEVEN
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008089319/1023/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Aeria Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 137.098.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société AERIA EQUITY S.A. tenue à Luxembourg en date du 04 mars 2008:

Est nommé au poste d'administrateur-délégué de Monsieur Dominique VIEIRA, directeur de sociétés, demeurant à F-69450 Saint-Cyr, 27, rue de la Jardinière, en lieu et place de Monsieur Gérard IBERT, directeur de sociétés, né à Nîmes (France).

Concomitamment, est nommé au poste de président du conseil d'administration de Monsieur Gérard IBERT, directeur de sociétés, né à Nîmes (France), le 29 mai 1956, demeurant à F-13600 Ceyreste, chemin de la Cascavelle, en lieu et place de Monsieur Alain MAZZONI, directeur de sociétés, né à Marseille (France).

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008089102/1268/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Paneurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.048.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 25 juin 2008

1. Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Silvio GARZELLI, dirigeant de sociétés, né le 7 avril 1940 à Rome, Italie, demeurant à Rome, Italie, Via Giovanni Gastaldi, 41;

- Monsieur Lucio BERGAMASCO, né le 16 août 1968 à Asti, Italie, demeurant à MC-98000 Monaco, 7, rue du Gabian;

- Maître Eric SUBLON, avocat à la Cour, né le 26 mai 1972 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société, KMPG Audit, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089012/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.
